

17.06.2016, 00:01

## Les déchets font débat

ABONNÉS



Le nouveau règlement sur la gestion des déchets a soulevé quelques questions lors du Conseil général de Fully. LE NOUVELLISTE

17.06.2016, 00:01

## Les déchets font débat

PAR OLIVIER RAUSIS

### Le Conseil général a accepté à l'unanimité les comptes 2015. C'est aussi oui au règlement sur la gestion des déchets, mais le vote fut plus partagé.

Le Conseil général a accepté le règlement communal relatif à la gestion des déchets. Sans surprise, il s'est plus longuement attardé sur cet objet que sur les comptes 2015 (lire ci-contre). Conseillère communale chargée de la voirie, Caroline Ançay a rappelé que la commune était obligée d'adopter ce règlement afin de se mettre en conformité avec les prescriptions légales: «Les règles en vigueur stipulent que ce service soit autofinancé selon le principe du pollueur-payeur. Nous avons ainsi opté pour une taxe de base, qui sera utilisée pour payer les frais fixes, et une taxe au sac pour l'élimination des déchets.»

### Pour tout le Valais romand

La commune de Fully s'est en fait ralliée au concept développé par l'Antenne Régions Valais romand pour harmoniser l'introduction de la taxe au sac dans le Valais romand. Toutes les communes vont introduire en même temps, le 1er janvier 2018, cette taxe fixée à 1 fr. 90 par sac.

Elle sera combinée avec une taxe de base propre à chaque commune. Pour Fully, la municipalité propose une taxe à l'unité ou pièce d'habitation pour les particuliers, de 110 francs pour la catégorie 1 (1 à 1,5 unité) à 154 francs pour la catégorie 5 (dès 5 unités). Cette taxe sera pondérée selon le lieu géographique. Pour les entreprises, elle se situera entre 110 et 132 francs.

### Locataire ou propriétaire

Si personne n'a contesté le principe de ces taxes, les modalités d'application de la taxe de base ont suscité quelques interventions. Le conseiller général Alexandre Dorsaz (PDC) a ainsi proposé qu'elle soit facturée directement au locataire d'un logement plutôt qu'au propriétaire: «Cette manière de faire respecterait mieux le principe du pollueur-payeur.» Sans succès, l'exécutif ayant largement rejeté cette proposition.

Pour sa part, le groupe UDC, par son porte-parole Jérôme Desmeules, a proposé de changer l'unité de mesure pour le calcul de la taxe de base: «Au lieu du nombre de pièces d'un logement, il faudrait prendre en compte le nombre d'habitants. Il y aurait une meilleure corrélation entre le poids des déchets et le nombre d'habitants-consommateurs.»

A l'heure du vote, la proposition de l'UDC a toutefois été rejetée par 23 non contre 9 oui. Même proportion, mais inverse, pour le vote final sur le règlement sur la gestion des déchets, qui a finalement été accepté par 23 oui contre 12 non.

### LES COMPTES 2015 FONT L'UNANIMITÉ

Comme l'a souligné la commission de gestion dans son rapport, les comptes 2015 de la commune de Fully sont très bons: «Avec un degré d'autofinancement de 119% et des amortissements dans la moyenne, l'exercice 2015 est très positif. Les inquiétudes demeurent toutefois bien présentes en raison de l'augmentation continue de l'endettement. Ce dernier résulte d'investissements – cycle d'orientation, réaménagement du centre du village, bâtiment administratif, cantine scolaire, tennis, skate park... – qui profitent à toute la population, mais cela doit nous inciter à demeurer très attentifs à l'évolution future des finances communales.»

Tous les groupes du législatif (PDC, PLR, UDC et MISE) ont abondé dans ce sens, si bien que les comptes 2015 ont été acceptés à l'unanimité, à la grande satisfaction du président Edouard Fellay: «Les comptes 2015 sont très bons, c'est un fait. Mais ce qui me réjouit le plus, c'est que, malgré les importants investissements consentis, l'endettement demeure mesuré et contrôlé. Notre volonté est de maintenir, de manière impérative, un degré d'autofinancement supérieur à 110%, tout en levant le pied au niveau des investissements. J'ajoute que nous devons encore recevoir des subventions promises de l'Etat du Valais à hauteur de 5,5 millions de francs.» OR